

5251



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024 À 19 H 30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Jean-Pierre Cardinal et Denis Gignac, Tom Broad et Yvan Labelle ;

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière adjointe, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Monsieur François Sauvé, commandant du poste de quartier 1 ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière adjointe, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

|                  |                               |
|------------------|-------------------------------|
| <b>02-026-24</b> | <b>Ouverture de la séance</b> |
|------------------|-------------------------------|

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRI**R la séance ordinaire du 12 février 2024. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| <b>02-027-24</b> | <b>Ordre du jour</b> |
|------------------|----------------------|

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,****D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Ouverture de la séance**
  - 02-026-24 Ouverture de la séance
  - 02-027-24 Ordre du jour
- 2. Rapport des activités du poste de quartier 1 du SPVM par le commandant François Sauvé**
- 3. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 4. Adoption de procès-verbaux du conseil**
  - 02-028-24 Adoption de procès-verbaux
- 5. Patrouille municipale**
  - 02-029-24 Mise à jour du système d'émission des constats d'infraction (« command center ») du véhicule de la patrouille municipale (Ford escape PHEV 2023 hybride, branchable)
- 6. Développement communautaire**
  - 02-030-24 Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville 2024-2025
  - 02-031-24 Ventes de garage communautaires les 4 mai et 7 septembre 2024
- 7. Urbanisme**
- 8. Services techniques**
  - 02-032-24 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels de la firme TETRA TECH liés aux travaux de préparation des plans et devis pour la stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)
  - 02-033-24 Installation d'un système de contrôle et d'ajustement chimique pour la piscine municipale
  - 02-034-24 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur à chenille pour le déneigement des trottoirs
  - 02-035-24 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de fourniture et pose de béton bitumineux
  - 02-036-24 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150

5253

- 02-037-24 Service d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public 2024
- 02-038-24 Travaux de marquage de la chaussée 2024

**9. Développement économique et touristique**

**10. Finances**

- 02-039-24 Adoption des comptes

**11. Administration et greffe**

- 02-040-24 Reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en districts électoraux
- 02-041-24 Paiement des assurances de dommages (bien, bris des équipements et délits) et de responsabilité civile 2024-2025 – BFL CANADA
- 02-042-24 Nomination des membres du conseil au sein du comité de développement communautaire et du comité de circulation et sécurité publique
- 02-043-24 Nomination de membres citoyens au sein du comité de circulation et sécurité publique
- 02-044-24 Nomination de membres citoyens au sein du comité de développement communautaire

**12. Ressources humaines**

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

- 02-045-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 772-3 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'y préciser les articles 2 « circulation interdite » et 3 « exception » et de modifier l'article 4 « infractions et peines »
- 02-046-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 857 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du boulevard Industriel et d'une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie jusqu'à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) et un emprunt de 2 617 914 \$

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

- 02-047-24 Levée de la séance

**2. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU POSTE DE QUARTIER 1 DU SPVM PAR LE COMMANDANT FRANÇOIS SAUVÉ**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 9 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 41 et s'est terminée à 19 h 55 se résument comme suit :

|                                   | Résumé de l'objet principal de l'intervention   |
|-----------------------------------|---|
| 1 <sup>er</sup><br>Intervenant(e) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce possible que la durée du feu vert à Anciens-Combattants (direction sud) et l'entrée de l'autoroute 20 ouest soit augmentée pendant la période d'interdiction du virage à gauche</li> <li>- Serait-il possible d'accorder une attention particulière au respect des automobilistes de la zone hachurée à l'intersection anciens-combattants (direction sud) et rue Demers ?</li> </ul> |
| 2 <sup>e</sup><br>Intervenant(e)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi est-ce qu'une affiche « accès interdit » a été installée sur les modules de jeux au parc Harpell et au parc Godin?</li> </ul>   |
| 3 <sup>e</sup><br>Intervenant(e)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intervenant(e) fait un suivi relatif à sa demande concernant l'intensité de l'éclairage dans le stationnement du parc Godin.</li> </ul>  |

#### 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

|                  |                                   |
|------------------|-----------------------------------|
| <b>02-028-24</b> | <b>Adoption de procès-verbaux</b> |
|------------------|-----------------------------------|

**ATTENDU QUE** la greffière adjointe a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière adjointe de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. PATROUILLE MUNICIPALE

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>02-029-24</b> | <b>Mise à jour du système d'émission des constats d'infraction (« command center ») du véhicule de la patrouille municipale (Ford escape PHEV 2023 hybride, branchable)</b> |
|------------------|---|

**ATTENDU** la résolution numéro 11-319-23 octroyant un contrat à Ford Ile Perrot pour la fourniture d'un véhicule Ford Escape PHEV 2023 (Hybride, Branchable) pour la patrouille municipale ;

5255

**ATTENDU** la résolution 08-242-23 octroyant un contrat de gré à gré à la compagnie *GTechna* pour la fourniture et l'installation d'un lecteur de plaques pour le véhicule de la patrouille municipale un montant de 39 255,34 \$ (taxes comprises) ;

**ATTENDU QUE** le système de lecteur de plaques date de 2013 et n'est plus supporté par la compagnie *GTechna* ;

**ATTENDU QUE** le système d'émission des constats d'infractions requiert une mise à niveau afin de procéder à l'installation du système de lecture de plaques nouvelle génération ;

**ATTENDU QUE** suite à une demande de prix auprès de la compagnie *GTechna* pour la mise à niveau du système d'émission de constats d'infraction (« command center »), essentielle pour l'installation d'un nouveau système de lecture de plaques ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré à compagnie *GTechna* pour la mise à niveau du système d'émission des constats d'infraction (« command center ») pour l'implantation du système de lecteur de plaques nouvelle génération pour un montant de 11 408,39 \$ (taxes comprises) ;

**D'AUTORISER** la dépense nette de 10 417,38 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

**6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>02-030-24</b> | <b>Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville 2024-2025</b> |
|------------------|---|

**ATTENDU QUE** le Village de Senneville souhaite faciliter l'accès à une bibliothèque aux résidents de leur municipalité ;

**ATTENDU** la résolution numéro 05-152-22 relative au renouvellement de l'entente jusqu'au 31 décembre 2023 ;

**ATTENDU QU'** un renouvellement de l'entente est proposé entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville afin que les résidents de Senneville puissent bénéficier pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2025, des services offerts par la bibliothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

5256

Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de l'entente entre le village de Senneville et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville pour une période se terminant le 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-031-24</b> | <b>Ventes de garage communautaires les 4 mai et 7 septembre 2024</b> |
|------------------|--|

**ATTENDU** la tenue des ventes de garage communautaires chaque année ;

**ATTENDU QU'** aucun permis n'est requis pour ces évènements ;

**ATTENDU QUE** les participants peuvent s'inscrire auprès du service des loisirs afin que leur adresse soit partagée sur une carte interactive le jour de l'évènement ;

**ATTENDU QUE** ces événements font partie de la programmation de la Ville ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** la tenue des ventes de garage communautaires les 4 mai et 7 septembre 2024 dans le stationnement du parc Harpell ;

**D'AUTORISER** les citoyens à organiser une vente de garage, sans obligation de se procurer de permis spécial ;

**D'AUTORISER** le service des loisirs à louer des tables aux citoyens qui le désirent, pour la somme de 5 \$ ;

**D'AUTORISER** le service des loisirs à reporter la(les) vente(s) de garage à une date ultérieure comprise entre le mois de mai et le mois de septembre, dans le cas où la température ne permettrait pas de respecter les dates initiales.

Adoptée à l'unanimité.

**7. URBANISME**

*Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.*

**8. SERVICES TECHNIQUES**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>02-032-24</b> | <b>Autorisation de paiement – Honoraires professionnels de la firme TETRA TECH liés aux travaux de préparation des plans et devis</b> |
|------------------|---|

5257

**pour la stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)**

**ATTENDU** la résolution numéro 02-051-22 octroyant un contrat à la firme TETRA TECH pour la préparation des plans, devis et la surveillance partielle pour la réfection de la promenade et du mur de soutènement du parc Kelso pour un montant de 97 728,75 \$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU** la réception d'une facture numéro 60849174 en date du 17 janvier 2024 au montant de 37 811,54\$ (taxes comprises) inclut la réalisation des activités professionnelles suivantes :

- Conception du projet ;
- Préparation des plans de structure
- Préparation et suivi des demandes d'autorisation auprès des différents ministères et agences gouvernementales ;
- Préparation des plans et devis ;
- Rédaction des documents d'appel d'offres ;

**ATTENDU** la recommandation du gérant de projet en génie civil de la Ville de procéder au paiement de cette facture ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'ENTÉRINER** la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

**D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro 60849174 datée du 17 janvier 2024 au montant de 37 811,54\$ (taxes comprises) à la firme TETRA TECH représentant les honoraires professionnels pour services professionnels ci-dessus mentionnés.

**D'AUTORISER** une dépense nette de 34 526,98\$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-033-24</b> | <b>Installation d'un système de contrôle et d'ajustement chimique pour la piscine municipale</b> |
|------------------|--|

**ATTENDU QUE** depuis quelques années, il est difficile de maintenir la concentration de chlore de la piscine municipale ;

**ATTENDU QUE** l'utilisation de stabilisateurs, les variations de température et la fluctuation constante du pH entraînent une diminution de 50 à 60% de la concentration de chlore présente dans l'eau sous les effets de la chaleur ;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau pour permettre aux citoyens de continuer d'utiliser la piscine municipale ;

5258

**ATTENDU** la demande de prix auprès de l'entreprise *A.S./ Expert aquatique* le 21 septembre 2023 pour l'installation d'un système de contrôle et d'ajustement chimique pour la piscine municipale ;

**ATTENDU QUE** la mise en place de ce système permettrait d'assurer un contrôle plus rigoureux de la qualité de l'eau ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré à l'entreprise *A.S./ Expert aquatique* pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle et d'ajustement chimique pour la piscine municipale pour un montant de 21 355,54 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de prix reçue le 21 septembre 2023 ;

**D'AUTORISER** une dépense nette de 19 500,45\$ à même le poste budgétaire numéro 02-701-40-522.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-034-24</b> | <b>Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur à chenille pour le déneigement des trottoirs</b> |
|------------------|--|

**ATTENDU QUE** le tracteur à chenille modèle Prinoth 2010 (unité #10-3) doit être remplacé car il a atteint sa durée de vie utile ;

**ATTENDU QUE** les coûts de réparation sont élevés et qu'un montant d'environ 35 000 \$ a été dépensé en 2023 afin de le maintenir en service ;

**ATTENDU QU'** un montant de 250 000 \$ a été prévu au PTI 2024-2025-2026 pour l'acquisition d'un véhicule tracteur à chenille pour le déneigement des trottoirs ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** l'administration municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur à chenille pour le déneigement des trottoirs.

Adoptée à l'unanimité.



5259

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>02-035-24</b> | <b>Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de fourniture et pose de béton bitumineux</b> |
|------------------|---|

**ATTENDU** la résolution numéro 05-121-21 octroyant un contrat à l'entreprise *Pavages de la Cité B.M. inc.* pour les travaux de fourniture et pose de béton bitumineux en 2021 avec deux années d'option ;

**ATTENDU** les résolutions 03-089-22 et 03-061-23 renouvelant le contrat pour les années 2022 (première année d'option) et 2023 (2<sup>e</sup> et dernière année d'option) ;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont nécessaires à l'entretien du réseau routier municipal ;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation afin de conclure un contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux au terme du contrat en mai 2024 avec *Pavages de la Cité B.M. inc.* ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** l'administration municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour du 7 mai 2024 au 30 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-036-24</b> | <b>Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150</b> |
|------------------|--|

**ATTENDU QUE** le véhicule Ford Ranger 2010 (unité #10-1) doit être remplacé en raison de son usure ;

**ATTENDU QU'** cette unité est également utilisée pour le transport d'équipements ;

**ATTENDU QU'** un montant de 80 000 \$ a été prévu au PTI 2024-2025-2026 pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-150 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

5260

**D'AUTORISER** l'administration municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>02-037-24</b> | <b>Service d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public 2024</b> |
|------------------|---|

**ATTENDU** la résolution numéro 03-062-23 octroyant un contrat à la compagnie *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* pour l'entretien du réseau d'éclairage public pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024, avec quatre (4) années d'option ;

**ATTENDU QUE** la Ville est satisfaite des services rendus par l'entreprise ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur du service des travaux publics à l'effet de se prévaloir de la première année d'option pour le renouvellement du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025 (1<sup>ère</sup> année d'option) ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**DE SE PRÉVALOIR** de la première année d'option de renouvellement du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public à *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025 pour un montant de 90 000 \$ (taxes comprises) ;

**D'AUTORISER** la dépense nette de 82 182 \$ à même le poste budgétaire 02-340-00-524 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-038-24</b> | <b>Travaux de marquage de la chaussée 2024</b> |
|------------------|--|

**ATTENDU** la résolution numéro 01-015-23 octroyant un contrat à la compagnie *9181-5084 Québec Inc. (Solutions - Marquage de Lignes)* pour les travaux de marquage de la chaussée pour la période du 15 mai 2023 au 31 octobre 2023, avec deux (2) années d'option ;

**ATTENDU QUE** la Ville est satisfaite des services rendus par l'entreprise ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur du service des travaux publics à l'effet de se prévaloir de la première année d'option pour le renouvellement du contrat pour les travaux de marquage de la chaussée du 15 mai 2024 au 31 octobre 2024 (1<sup>ère</sup> année d'option) ;

**EN CONSÉQUENCE :**

5261

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**DE SE PRÉVALOIR** de la première année d'option de renouvellement du contrat pour des pour les travaux de marquage de la chaussée à 9181-5084 Québec Inc. (Solutions - Marquage de Lignes) pour la période du 15 mai 2024 au 31 octobre 2024 qui s'élèvent à 61 663,50 \$ (taxes comprises) ;

**D'AUTORISER** la dépense nette de 56 306,99 \$ à même le poste budgétaire 02-355-00-240 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

*Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.*

**10. FINANCES**

|                  |                             |
|------------------|-----------------------------|
| <b>02-039-24</b> | <b>Adoption des comptes</b> |
|------------------|-----------------------------|

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'APPROUVER** le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 23 janvier 2024 au 12 février 2024;
 

**678 845,77 \$**
- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2024 ;
 

**456 887,99\$**
- Total : **1 135 733,76\$**
- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 6 janvier 2024 au 26 janvier 2024 ;
 

**205 863,47\$**

Adoptée à l'unanimité.

**11. ADMINISTRATION ET GREFFE**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>02-040-24</b> | <b>Reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en districts électoraux</b> |
|------------------|---|

5262

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit procéder à la division de son territoire en districts électoraux, au cours de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu une élection générale, soit en 2025;

**ATTENDU QUE** la division actuelle des districts électoraux respecte les articles 9, 11, et 12 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite conserver les mêmes districts électoraux que lors de l'élection de 2021 ;

**ATTENDU QU'** aux fins de l'élection générale de novembre 2025, le conseil municipal doit procéder à une demande de reconduction des districts auprès de la Commission de la représentation électorale avant le 15 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-041-24</b> | <b>Paiement des assurances de dommages (bien, bris des équipements et délits) et de responsabilité civile 2024-2025 – BFL CANADA</b> |
|------------------|--|

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est membre du regroupement des municipalités de l'île de Montréal de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de pouvoir négocier de meilleurs tarifs pour l'ensemble des assurances nécessaires à la Ville ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de renouveler les assurances de dommages (bien, bris des équipements et délits) et de responsabilité civile pour la période du 1er janvier 2024 au 1er janvier 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** le paiement à BFL CANADA d'un montant de 61 091,21\$ (taxes et honoraires de courtage inclus) pour le renouvellement des assurances de

5263

dommages (bien, bris des équipements et délits) et de responsabilité civile pour la période du 1er janvier 2024 au 1er janvier 2025, à même le poste 02-190-00-422 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-042-24</b> | <b>Nomination des membres du conseil au sein du comité de développement communautaire et du comité de circulation et sécurité publique</b> |
|------------------|--|

**ATTENDU** la résolution numéro 01-020-22 renouvelant le mandat des membres des différents comités de la Ville jusqu'au 31 janvier 2024 ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de nommer présentement les membres du conseil sur les différents comités, ainsi que les personnes ressources administratives ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**DE NOMMER** les personnes suivantes membres du **comité de développement communautaire** jusqu'au 30 septembre 2025, à savoir :

- M. Dan Boyer, président ;
- M. Tom Broad, membre

Personnes-ressources :

- Coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire
- Secrétaire au service des loisirs et de la vie communautaire
- Directeur général

**DE NOMMER** les personnes suivantes membres du **comité de Circulation et Sécurité publique** jusqu'au 30 septembre 2025, à savoir :

- M. Jean-Pierre Cardinal, président;
- M. Denis Gignac, membre ;
- M. Yvan Labelle, observateur.

Personnes-ressources :

- Représentant du SPVM, PDQ 1
- Patrouilleur municipal
- Directeur général

Adoptée à l'unanimité.

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>02-043-24</b> | <b>Nomination de membres citoyens au sein du comité de circulation et sécurité publique</b> |
|------------------|---|

5264

**ATTENDU** la résolution numéro 03-098-22 nommant les membres du conseil municipal sur les différents comités de la Ville jusqu'au 31 janvier 2024 ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de nommer des citoyens au sein de ces comités ;

**ATTENDU QU'** un appel de candidatures a été réalisé dans les dernières semaines à cet effet et s'est terminé le 22 décembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres citoyens du **comité de Circulation et Sécurité publique** jusqu'au 30 septembre 2025, à savoir :

- M. Remo Boccardi
- M. Jean-François Larente
- M. Roberto Beltrami
- Mme Sandu Dolbel
- Mme Édith Dubé

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-044-24</b> | <b>Nomination de membres citoyens au sein du comité de développement communautaire</b> |
|------------------|--|

**ATTENDU** la résolution numéro 03-098-22 nommant les membres du conseil municipal sur les différents comités de la Ville jusqu'au 31 janvier 2024 ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de nommer des citoyens au sein de ces comités ;

**ATTENDU QU'** un appel de candidatures a été réalisé dans les dernières semaines à cet effet et s'est terminé le 22 décembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du **comité de développement communautaire** jusqu'au 30 septembre 2025, à savoir :

- Mme Irina Moseva
- M. Corey Meath

Adoptée à l'unanimité.

**12. RESSOURCES HUMAINES**

*Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.*

### 13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-045-24</b> | <b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 772-3 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'y préciser les articles 2 « circulation interdite » et 3 « exception » et de modifier l'article 4 « infractions et peines »</b> |
|------------------|--|

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 772-3 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'y préciser les articles 2 « circulation interdite » et 3 « exception » et de modifier l'article 4 « infractions et peines »* ;
- dépose le projet du règlement numéro 772-3.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>02-046-24</b> | <b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 857 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du boulevard Industriel et d'une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie jusqu'à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) et un emprunt de 2 617 914 \$</b> |
|------------------|--|

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement d'emprunt numéro 857 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du boulevard Industriel et de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) et un emprunt de 2 617 914 \$* ;
- dépose le projet du règlement numéro 857.

### 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 23 janvier au 12 février 2024 ;
- Liste des commandes au 31 janvier 2024 ;
- Procès-verbal de correction pour la résolution numéro 01-019-24 et résolution numéro 01-019-24 corrigée.

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

|                  |                           |
|------------------|---------------------------|
| <b>02-047-24</b> | <b>Levée de la séance</b> |
|------------------|---------------------------|

5266

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire. Il est 20 h 08.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde  
Greffière adjointe

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-272645 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-272644 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 12 février 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 15 février 2024.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde, greffière adjointe